



### **Le Conseil national de la communication (abrégé en *CNC* ») a convoqué le Directeur General de Vision 4.**

Les propos haineux tenus par le Pr Claude Abé alimentent toujours les débats dans l'espace public.

Le sociologue, chargé de cours à l'université catholique d'Afrique Centrale, au cours d'une émission de grande écoute sur Vision 4 télé, a invité l'Etat à faire de reforme de nature à ce que chacun retourne dans son village.

Un discours clivant qui a provoqué l'ire de certains leaders d'opinion.

Le 17 avril 2023, le Pr Shanda Tonme a saisi le Conseil national de la communication pour dénoncer les propos tribaux du Pr Claude Abe. Le Médiateur universel demandait alors une sanction approprié contre Vision 4.

Dans une réponse au Pr Shanda Tonme, le CNC annonce la convocation du présentateur de l'émission Bruno Bidjang et l e Di recteur General de Vision4 .

Yaoundé, le 20 APR 2023

**Le Président**

**A**

**Monsieur Jean-Claude SHANDA TONME**  
Président de la Commission Indépendante contre  
la Corruption et la Discrimination,  
Président du Mouvement Populaire pour le Dialogue  
et la Réconciliation

**YAOUNDE**

V/Réf : V/L du 17 avril 2023

N/Réf : 000135 /CNC/2023/PC/SG/la

**Objet : Dénonciation des propos tenus par le Professeur Claude ABE  
sur le plateau de la chaîne de télévision « Vision 4 »  
lors de l'émission « Club d'Elites ».**

**Monsieur le Président,**

J'accuse bonne réception de votre lettre sus référencée, au sujet de l'objet repris en marge.

Y faisant suite,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que ce dossier est en cours de traitement au Conseil National de la Communication depuis le lendemain de la diffusion de l'émission susvisée. A ce sujet, deux (02) actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

Premièrement, j'ai, conformément aux procédures réglementaires en vigueur qui sous-tendent l'activité du CNC, convoqué le Directeur de Publication de « Vision 4 » et le présentateur de l'émission querellée, pour une audition préalable, en vue de l'examen du cas d'espèce par la collégialité des Membres du Conseil.

Deuxièmement, en tenant compte du constat de la récurrence du discours de haine et de propos à caractère conflictogène dans la majorité des médias camerounais, j'ai rendu public un communiqué à portée générale et à valeur pédagogique à l'ensemble des médias publics et privés.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous portez à l'activité du CNC et pour l'utilité de vos nombreuses alertes en vue de l'assainissement du secteur de la communication sociale au Cameroun,

Je vous prie, **Monsieur le Président**, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président du CNC.**

**Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU**